CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E140503** **VALABLE JUSQU'AU** **02/10/2027**

ÉDITÉ LE 07/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2014

Raison sociale : CAN ISOLATION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/07/2024

Capital : 100 000

43 RUE NATIONALE
67160 WISSEMBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2014 B 2457

Siret : 808 106 017 00029

Téléphone : 03 88 86 39 19 **Fax :**

Portable : 06 07 89 12 91

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
MCAY (893 826 669) / CAN MURAT PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 4032390

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 290546

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 290546

Site Internet : www.can-isolation.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

E-mail : contact@can-isolation.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 793 215 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	03/10/2023
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur	7	04/12/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		03/10/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/08/2026 09:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E140503** **VALABLE JUSQU'AU** **02/10/2027**

ÉDITÉ LE **07/08/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2014
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/07/2024
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2014 B 2457

Siret : **808 106 017 00029**

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4032390

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 290546

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 290546

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **CAN ISOLATION**

43 RUE NATIONALE
67160 WISSEMBOURG

Téléphone : 03 88 86 39 19 **Fax :**
Portable : 06 07 89 12 91

Site Internet : www.can-isolation.fr
E-mail : contact@can-isolation.fr

Responsabilité légale :
MCAY (893 826 669) / CAN MURAT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	03/10/2023
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/12/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	03/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	03/10/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	03/10/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	03/10/2023
o Isolation des combles perdus	03/10/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	07/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/08/2026 09:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.